

D 270324-23

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mars 2024

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Catherine PERDRIX
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Joséphine MAZUÉ
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**ACQUISITION DE TERRAINS A PROXIMITE DE LA CASSE CHINIARD**

Entendu le rapport de M. le Maire

A terme, le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, souhaite entreprendre des travaux de restauration de la Reyssouze. Dans cette perspective, pour faciliter des travaux de renaturation, la Commune souhaite acquérir :

- la parcelle cadastrée AO 44 située au lieu-dit Moulin Riondaz d'une contenance de 7 708 m² en zone N au prix de 5.000 € et appartenant à M. Michel BREVET
- la parcelle cadastrée ZX 87 située au lieu-dit Moulin Riondaz d'une contenance de 3 451 m² en zone N au prix de 2.243 € et appartenant à M. Jean Paul MERLE. Cette parcelle traversée par la voie verte « la traverse » est actuellement exploitée par la GAEC Pioud.

M. Michel Brevet et M. Jean Paul Merle ont donné par courriers respectifs du 2 février 2024 et du 22 novembre 2021 leur accord.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AO 44 d'une contenance de 7 708 m² située au lieu-dit Moulin Riondaz appartenant à M. Michel Brevet au prix de 5.000 €

D 270324-23

- procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 87 d'une contenance de 3 451 m² située au lieu-dit Moulin Riondaz appartenant à M. Merle Jean Paul au prix de 2.243 €
- noter que les frais d'acquisition seront pris en charge par l'acquéreur soit la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision notamment le compromis si nécessaire, et l'acte de vente

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue ink signature of Bernard Perret, written over a circular official stamp of the Mayor of Aïn. The stamp contains the text 'MAIRIE DE AÏN' and 'AIN'.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue ink signature of Emmanuelle Merle, written over a circular official stamp of the Secretary of the Council of Aïn. The stamp contains the text 'MAIRIE DE AÏN' and 'AIN'.